

Paris, le 2 février 2022

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **ACTION LOGEMENT ET LA COOP FONCIERE S'ENGAGENT POUR FAVORISER L'ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ**

Action Logement et La Coop Foncière unissent leurs forces en signant ce jour une convention dont l'objectif est de faciliter le développement de l'accès social à la propriété des salariés des entreprises. Cette signature s'est déroulée en présence de Marie-Christine OGHLY, Présidente du Comité Régional Action Logement Île-de-France, Olivier RICO, Directeur général d'Action Logement Services Olivier BAJARD, Directeur Régional Île-de-France d'Action Logement Services, Christian CHEVE, Président de la Coop Foncière et Cécile HAGMANN, Directrice générale de la Coop Foncière.

#### Le partenariat

Le Groupe Action Logement a lancé en avril 2019, un « Plan d'Investissement Volontaire » (PIV) de 9 milliards d'euros pour renforcer son engagement au service de l'adaptation et de l'amélioration des conditions de logement des salariés à revenus modestes. Le PIV prévoit notamment une enveloppe de 200 millions d'euros destinée à financer le déploiement des Organismes Fonciers Solidaires (OFS) qui accompagnent la politique d'accès social des collectivités. L'objectif des Partenaires sociaux est de faciliter le développement de l'accès social à la propriété des salariés des entreprises dans un contexte où le prix élevé des fonciers ralentit la production d'une offre abordable suffisante.

Cette convention a pour objet d'accompagner la Coop Foncière dans des opérations d'acquisition et de portage de fonciers, programmées en accord avec les collectivités locales et dont la finalité est de développer de l'offre de logements en Bail Réel Solidaire et ainsi de faciliter l'accès social à la propriété des salariés.

#### Le financement

Le Groupe Action Logement a signé en 2018, une convention quinquennale avec l'Etat qui couvre la période 2018-2022. Action Logement Services peut donc s'engager à financer des opérations immobilières jusqu'au 31 décembre 2022.

Dans le cadre de son partenariat avec la Coop Foncière, Action Logement Services s'engage sur la base d'une liste d'acquisitions foncières, répondant à des critères clairement établis (Zone, attractivité de l'opération, date d'acquisition, etc..). Un montant d'accompagnement forfaitaire au logement est fixé avec La Coop Foncière.

La somme des engagements maximum convenus s'élève à 8 220 000 euros pour permettre la production de 548 logements en BRS en Île-de-France avec l'appui des opérateurs Hlm de La Coop Foncière et notamment Apilogis, Boucle de la Seine Habitat, Coopimmo, Expansiel Promotion, Gambetta, Immobilière 3F, Les Habitations Populaires, Logipostel, Terralia, Vilogia Premium...

### Un engagement en faveur des salariés des entreprises

En contrepartie de son financement et de la période d'exclusivité consentie (à définir par opération), Action Logement s'engage à communiquer, en priorité, auprès de ses clients entreprise, pour diffusion à leurs salariés.

Pour acquérir ces logements, les salariés pourront en outre bénéficier des aides à l'accession sociale proposées par Action Logement :

- Le conseil en financement gratuit et l'accompagnement du salarié tout au long de son parcours ;
- Le prêt Accession de 40 000€ (0.5% hors assurance et dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle) \*
- La prime Accession de 10 000€ pour les primo-accédants (dans la limite de 20 000 primes au niveau national) \*

*\* Aides soumises à conditions et octroyées sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Elles sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur.*

### Le Bail Réel Solidaire

Le Bail Réel Solidaire (BRS) est un dispositif d'accession sociale à la propriété qui repose sur la dissociation du foncier et du bâti. L'OFS se porte acquéreur du foncier, procède à la construction de logement et cède les droits sur ces logements à des ménages signataires d'un BRS. Les logements sont cédés en moyenne 30% en dessous des prix du marché à des ménages sous plafonds de ressources. Les ménages doivent en contrepartie être propriétaires-occupants de leur logement et s'acquitter auprès de l'OFS d'une redevance mensuelle modérée. Ils pourront revendre à tout moment en faisant une plus-value limitée à des ménages aux aussi sous plafond de ressource.

### **A propos d'Action Logement**

Depuis plus de 65 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 46 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d'informations sur : [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr) - [@ActionLogement](https://twitter.com/ActionLogement)

### **A propos de La Coop Foncière**

Créée en 2017 à l'initiative des Coop Hlm d'Ile-de-France, La Coop Foncière est un opérateur francilien majeur de l'accession sociale à la propriété en Bail Réel Solidaire. Par son intervention, elle vise à permettre l'accès à la propriété de ménages modestes en cœur d'agglomération.

La Coop Foncière réunit 52 sociétaires dont 23 organismes Hlm, 5 collectivités locales, des personnalités qualifiées et 21 acquéreurs. Avec 21 logement en BRS livrés, 234 logements commercialisés et un total de 785 logements engagés, La Coop Foncière jouit d'une expérience unique en Ile-de-France. Opérateur régional, La Coop Foncière intervient sur 7 départements franciliens et 30 communes et vise la production de 1 000 logements par an dès 2030.

Organisme de foncier solidaire d'inspiration Hlm, La Coop Foncière promeut un modèle de BRS réellement solidaire, financièrement sobre et socialement efficace. La Coop Foncière acquiert ses fonciers sans recours aux subventions publiques avec l'appui des prêts de long termes proposés par ses partenaires financiers.

Plus d'informations sur : [www.coopfoncierefrancilienne.fr](http://www.coopfoncierefrancilienne.fr)

#### CONTACT

##### **Action Logement**

Sophie Benard : 07 50 60 95 78 / [sophie.benard@actionlogement.fr](mailto:sophie.benard@actionlogement.fr)

Franck Thiebaut - 06 73 76 74 98 / [franckthiebaut@ft-consulting.net](mailto:franckthiebaut@ft-consulting.net)

##### **La Coop Foncière :**

Christine Singer : 06 03 91 06 13 / [christine@agencethedesk.com](mailto:christine@agencethedesk.com)

Retrouvez-nous sur :

